

Rencontre avec Catherine Toussaere – 14 juin 2022

Par Amandine Weber et Iman Youjil

Nous avons rencontré Catherine Toussaere, l'enseignante spécialisée de l'école, le 14 juin 2022.

Celle-ci intervient auprès des enfants qui ont besoin d'un coup de pouce dans leurs apprentissages. Professionnelle passionnée, elle agit à la demande des enseignants pour observer les enfants et les aider à acquérir les compétences à leur rythme.

Personne ressource pour l'établissement, elle propose aux enfants des méthodes d'apprentissage telles que la matérialisation, la visualisation et la mise en situation.

Cet article vous permettra de découvrir ses missions, le contenu de ses journées mais aussi quelques conseils pour accompagner au mieux vos enfants.

En quelques mots, pourriez-vous vous présenter ?

Je suis l'enseignante spécialisée de l'école (ASH d'adaptation du RASED de l'école).

Une enseignante RASED intervient à minima dans deux écoles : je suis à l'École Sainte-Marie les mardi et vendredi et à Sophie Barat les lundi et jeudi.

Je travaille à l'école Sophie Barat depuis quinze ans sur le poste d'enseignante spécialisée. Auparavant, j'étais enseignante.

Pour devenir enseignante spécialisée, j'ai été formée durant un an et certifiée.

C'est une fonction dans laquelle on n'a jamais fini d'apprendre : on se forme régulièrement.

Les connaissances sur l'évolution du cerveau, sur les apprentissages, sur les troubles des apprentissages (comme les DYS) progressent régulièrement et nécessitent d'être en veille afin d'observer toujours plus finement et ainsi d'apporter de nouvelles formes d'accompagnement aux enfants.

Pourriez-vous nous indiquer votre rôle au sein de l'établissement ? Quelles sont vos missions ?

En tant qu'enseignant spécialisé, j'ai trois missions :

- Au début de l'année, j'observe beaucoup les nouveaux comme les anciens élèves. J'observe les évaluations et viens à la demande des enseignantes. L'**observation** dure toute l'année mais elle est particulièrement marquée en début d'année.
- Ensuite, j'interviens en **remédiation** c'est-à-dire dans les domaines dans lesquels l'enfant est gêné par des compétences qu'il n'a pas encore acquises (en français comme en mathématiques ainsi qu'en méthodologie). Dans ce cas, il faut rattraper, refaire ou encore aller à un rythme différent pour aider l'enfant à acquérir ces compétences.

En primaire, il faut atteindre certains paliers d'apprentissage. J'aide les élèves en français ou en mathématiques selon les recommandations des enseignantes. Je prends les enfants

une ou deux fois par semaine, pendant 30 à 45 minutes, voire une heure. Le principe de l'ASH est d'aller au rythme de l'enfant. Celui-ci est donné par les enfants et leurs interactions.

- La troisième mission est d'être **personne-ressources** : étant donné que j'ai le temps de faire plus de formations et plus de recherches, je partage mes connaissances (livres, cours, informations issues de spécialistes). J'ai aussi la fonction d'assister aux réunions pour des enfants qui ont des projets longs d'accompagnement pour l'école (PAP, PPS). Dans ce cadre, j'assure le passage d'informations sur l'enfant d'une classe à une autre auprès des maîtresses.

Faites-vous partie des professionnels réunis pour déposer un dossier à la MDPH ?

Tout à fait ! Quand une demande de projet MDPH est faite pour un enfant; je suis en lien avec l'enseignante, les parents et Mme Lutic. On fait d'abord un PAP validé par un médecin de l'éducation nationale. On aide à monter le dossier. Une fois que la MDPH notifie sa décision, l'enseignante référente de Châtenay vient animer une réunion annuelle à laquelle je participe. Celle-ci est importante parce qu'elle rassemble les parents, l'enseignant référent, les spécialistes, l'enseignante et Madame Lutic. Le calendrier est défini sur l'année par l'enseignant référent.

Il est à noter que le montage d'un dossier peut prendre du temps. Il doit être déposé au cours de l'année, de préférence avant le mois de février pour disposer des aides dès la rentrée suivante (le délai de traitement par la MDPH est long et il faut pouvoir rassembler tous les documents de la part des spécialistes).

Combien d'enfants accompagnez-vous par an ?

J'accompagne une quarantaine d'enfants du CP au CM2, certains toute l'année de façon hebdomadaire ; d'autres n'ayant besoin d'un accompagnement qu'une partie de l'année : certains sont accompagnés en début d'année scolaire jusqu'à Noël, d'autres se débrouillent très bien durant le premier trimestre puis rencontrent des difficultés. C'est très variable ! Tout dépend des parcours des enfants.

A l'école Sainte-Marie, en maternelle, je fais surtout des observations en petite et moyenne section. Je ne commence à les soutenir directement qu'à partir de la grande section. A Sainte-Marie, j'accompagne les enfants de la petite section au CM2.

En tant que « personne ressources », intervenez-vous auprès des maîtresses ?

Oui, l'enseignante peut me faire observer un cahier ou un élève. En fonction des difficultés observées, j'essaie de donner des conseils pour diriger les parents vers un spécialiste (ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste, orthoptiste). La famille va ensuite voir son médecin. Il faut savoir que certains spécialistes ne sont pas remboursés : l'orthophoniste et l'orthoptiste sont les seuls à l'être. C'est important de prévenir les parents. Pour obtenir une aide, les parents doivent s'adresser à la MDPH.

Et auprès des parents, êtes-vous personne ressources également ?

En général, je vois les parents avec l'enseignante ou les parents avec Madame Lutic. Je vois très, très rarement les parents seuls. Je suis présente aux réunions pour partager mes observations, mes conseils ou mes interrogations.

Pourriez-vous me décrire une journée type ?

Le lundi matin, je commence avec les CP. Je fais surtout de l'observation et de l'aide en classe. En CP, on évite de faire sortir les élèves de la classe.

Au bout d'une demi-heure, je vais en classe de CM1. Sur les recommandations de la maitresse, j'emmène quatre enfants dans une petite salle pendant 40 minutes. En ce moment, nous travaillons les décimaux et les fractions. Il faut être très précis et surveiller les étapes.

Je prends ensuite des élèves d'une autre classe de CM1 pour faire répéter les règles d'orthographe. Pour cela, chacun passe au tableau, pour faire une carte mentale. Je les corrige au fur et à mesure. C'est aussi le fait d'être en petit groupe pour échanger qui les aide.

Après la récréation, je vais souvent en CM2 : avec eux, je fais soit de la grammaire (nature et fonction des mots), soit des mathématiques (souvent, les problèmes ou des conversions). J'aide sur des points spécifiques.

En début d'après-midi, j'ai un groupe de 7 élèves issus de deux classes de CE2. Ensemble, nous cherchons comment résoudre des problèmes mathématiques. Le matériel est ici très utile (des échelles, des ardoises). Finalement, nous échangeons sur la façon dont nous avons trouvé la solution. C'est super!

Je travaille ensuite avec des élèves de CE1 qui n'ont pas, en lecture, le nombre de mots/minute suffisant pour être à l'aise en classe. Il existe des tests qui les évaluent au fur et à mesure de l'année. J'ai commencé avec neuf élèves... Il ne sont plus que 3 aujourd'hui parce que tous les autres ont réussi à être dans la moyenne du niveau de lecture demandé en classe.

Après la récréation, j'ai un groupe de quatre élèves de CE1 pour les mathématiques : il s'agit ici de savoir manier les nombres jusqu'à 1 000. Il est important que les enfants s'approprient cette frise de manière solide et durable.

Enfin, durant la dernière session du jour, je suis avec des CE2 et nous faisons de la compréhension de lecture : on lit un texte et je pose des questions sur le sens.

Ces journées types changent-elles selon les années ?

Oui, il peut y avoir des changements et tout dépend des objectifs atteints. Généralement, durant l'année, le deuxième créneau de lecture devient un créneau de mathématique. Il y a des enfants qui ont un trouble avéré, il y en a qui n'en n'ont pas. Il y a des enfants qui ont besoin de beaucoup répéter et à un rythme plus lent. C'est en général quand on matérialise qu'ils réussissent. Certains enfants ont besoin qu'on les mette en situation. Par exemple, pour formuler la réponse, en problème : je leur pose la question, ils la copient sur un papier, on découpe tous les mots et pour répondre, on se sert uniquement des mots découpés.

Quand j'aide pour l'orthographe ou la grammaire, on va au rythme de l'enfant. Il n'aura peut-être pas fait tous ses exercices mais en tous cas il aura compris tous ceux qu'il aura fait et la réponse viendra de lui.

En CM2, comment orientez-vous les enfants ?

Les enfants ayant des difficultés persistantes ont au moins un PAP, un PPS ou un PPRE c'est-à-dire un petit programme à l'intérieur de l'école. On réfléchit avec les parents.

Pour ces enfants, nous avons au moins quatre à cinq rendez-vous durant l'année. On peut proposer une 6ème d'accompagnement ou une orientation ULIS ou une SEGPA. On voit les parents dès le début de l'année et assez régulièrement car il faut qu'on s'éclaire les uns les autres sur les difficultés observées à la maison et à l'école. La conclusion peut être que l'enfant a besoin d'un autre rythme ou qu'il a vraiment besoin d'un accompagnement pour se lancer au collège. L'Ulis est à Sainte-Marie si les enfants veulent rester dans le privé. Les directeurs travaillent étroitement ensemble. Les enfants du réseau des six Ecoles de Saint François sont prioritaires. On appelle cela un dispositif car les élèves sont dans les classes et viennent dans le dispositif ULIS plusieurs fois par jour selon les besoins. En ULIS chaque enfant à son propre emploi du temps.

Le PPRE est le premier plan que l'on met en place si l'enfant a des difficultés. Le PPRE dure 6 semaines et il est renouvelable (difficulté en écriture, en lecture, en conjugaison, en problèmes). On indique alors aux parents que l'on va se focaliser sur une matière en particulier ; on explique la méthode appliquée à l'école et on indique comment les parents peuvent aider à la maison. Il s'agit d'un contrat. Ensuite, on réalise un bilan. Si l'enfant en a encore besoin, le PPRE est reconduit. Des enfants peuvent avoir trois PPRE par an, d'autres un ou encore ne jamais en avoir eu de leur scolarité. Si l'enfant est suivi par un spécialiste et que ce dernier demande des aménagements de scolarité coûteux pour l'enfant alors l'école met en place un dossier contenant les bilans d'experts et apporte les adaptations nécessaires. Un médecin de l'éducation nationale basé à Sceaux gère tous les projets d'accompagnements pour le secteur. Nous lui transmettons le dossier et remplissons le formulaire. Le médecin indique ensuite s'il est nécessaire de mettre en place un PAP. Ce dernier peut durer d'une à quatre années selon les besoins.

Le PPS. Les parents doivent remplir un formulaire MDPH. Un GEVASCO de plusieurs pages doit également être renseigné par l'école. Le délai de réponse de la MDPH est de six mois. La MDPH peut proposer une aide financière, une AESH pour l'école ou des adaptations plus importantes. Le PPS et le PAP suivent l'enfant sur le territoire national ; ils sont valables même en cas de déménagement. La décision est nationale. C'est utile que les parents le sachent.

A la rentrée, vous étiez venus présenter vos missions. Est-ce que vous aimeriez passer quelques messages ou informations importantes à relayer au cours de cette interview ?

Oui, je trouve que la régularité est très importante. Il y a du travail tous les soirs en primaire. Soyez en sûrs : la régularité paie.

Il est également important de maintenir le dialogue avec les parents. Il faut que l'enfant sente que ses parents s'intéressent à l'école. Quand on a une réunion avec les deux parents, les échanges sont d'autant plus riches : on va plus vite et plus loin !

Enfin, quand on demande aux parents d'aller voir un spécialiste : c'est important d'y aller ! Cette année, j'ai recommandé aux parents des futurs CP d'emmener leurs enfants chez l'ORL et chez

l'orthoptiste. Et si les parents ont déjà des troubles visuels, il est d'autant plus conseillé de consulter.

Pour des enfants en situation de handicap, quelles informations clés souhaiteriez-vous transmettre aux parents ?

Il faut faire équipe et surtout ne pas se décourager. Quelque fois c'est le parcours du combattant quand on a un enfant différent. Souvent ce sont des enfants très matures par rapport aux autres. Quand une différence est actée, ces enfants sont capables de comprendre les autres différences ; ce sont des enfants très respectueux et ouverts.

Pour la petite anecdote, je me souviens avoir accompagné un élève de troisième et lui avoir demandé : « si tu te retournes sur ton passé, qu'est-ce que tu pourrais en dire ? Il m'a répondu « Ah... mais il faut garder la tête haute ! Les moqueries, ça n'a qu'un temps ». C'est vrai que ça, c'est une belle leçon !

Si vous aviez un message à passer aux parents qui entrent en CP ou qui viennent d'une autre école primaire, quel conseil leur donneriez-vous s'ils ont besoin de venir à vous ?

Je me présente toujours comme quelqu'un qui veut regarder, observer, proposer des choses mais il faut toujours l'accord de l'enfant. Il faut déjà qu'il soit d'accord pour être accompagné. Ceux que j'accompagne sont des enfants qui ont beaucoup besoin d'encouragements. Ils se rendent compte qu'ils n'ont pas le même rythme. Il faut se dire qu'ils ont tous des intelligences différentes et qu'ils n'avancent pas au même rythme dans certains domaines.

Quand vous parlez avec les parents d'éventuels diagnostics, comment cela se passe ?

Ça dépend. Il y a aussi la barrière de l'argent qui peut bloquer. C'est un vrai problème. A Sainte Marie, je milite beaucoup pour que les enfants aillent au CAMSP en cas de difficultés précoces des enfants de moins de 6 ans. Je fais connaître aussi les centres de référence au sein des hôpitaux. Mais dans tous ces lieux, il y a des listes d'attente.

Quand les enfants passent de la maternelle à l'école primaire, avez-vous besoin de la part des parents de certains documents provenant de l'école maternelle ?

S'ils ont un PAP ou PPS déjà en cours, on le demande. On laisse les enfants prendre leurs marques. Prendre un RDV en cas de difficulté, quelle qu'elle soit, est important pour réfléchir à plusieurs.

Vous devez observer des résultats à la fin d'une année ? Vous devez avoir une certaine satisfaction ...

Oui tout à fait ! Les enfants ont des rythmes différents et ils les auront durant des années ou toute une vie. Il y a des métiers qui leur correspondent et ils les exerceront très bien. Il y a des enfants qui vont très vite, ils auront un métier qui leur permettra d'aller très vite. C'est important de voir qu'il faut toute cette variété pour faire un monde ; qu'il y en a pour tous les goûts. [...].

Suivez-vous des enfants à hauts potentiels ?

Ce n'est pas encore assez développé. Il y a quelques écoles en France qui accompagnent les enfants à haut potentiel au sein d'un dispositif. Il y a aussi des écoles dédiées. En général, il est préférable

de fonctionner par dispositif (quelques heures par semaine avec une enseignante spécialisée) tout en restant dans sa classe. Cela fait aussi partie de l'inclusion scolaire.